

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2012**

**26 ET 27 JANVIER**

**N° 2012/E1/010**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE**

**« COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »**

**OBJET** : Continuité territoriale.

Monsieur le président de l'Office des transports.

L'actualité sociale nous rappelle quotidiennement aux difficultés qui affectent la continuité territoriale et à travers elle le service public de transport aérien et maritime.

Depuis des mois les indignés d'Air France se battent pour obtenir de la direction de la compagnie nationale le respect d'une décision des prud'hommes demandant le respect d'un accord d'entreprise visant à réduire la précarité au bénéfice de 45 de ses salariés.

Dans le même temps vous êtes appelé à négocier la DSP et il est effectivement difficile de ne pas faire le rapprochement entre le blocage de la direction d'Air France face à ses salariés et les annonces les plus inquiétantes concernant sa présence en Corse.

L'attitude de la direction d'Air France, qui doit incontestablement faire face à des difficultés financières, est d'autant plus abusive qu'en menaçant ainsi de se retirer de Corse non seulement elle veut diviser les travailleurs entre précaires et titulaires mais elle veut aussi pousser Air Corsica à faire des choix qui mettraient en cause le partenariat entre les deux compagnies.

Des centaines d'emplois directs sont concernés.

Dans le maritime la CTC est désormais tenue de respecter la décision de la CAA de Marseille qui l'invite à revoir fondamentalement le dispositif de desserte de la Corse à partir des ports continentaux. Vous avez prévu un débat les 20 et 21 février par conséquent nous n'allons pas avec cette question anticiper sur celui-ci.

Nous connaissons tous les données du problème. Les marins de la SNCM et de la CMN en ce moment même observent un mouvement de grève pour dénoncer l'affaiblissement de la DSP par la logique de concurrence exacerbée rendue possible au départ

de Toulon à travers le dispositif dit d'aide sociale mis en place en 2002. Ici aussi des centaines d'emplois sont menacés.

La remise à plat de ce dispositif s'impose, non pas pour faire plus « low cost », mais au contraire pour renforcer le service public et rendre à la CTC la maîtrise de sa politique de transports définie trop souvent devant les tribunaux avec une seule obsession aggraver la déréglementation sociale et fiscale.

En 2007 le Président de la République réclamait plus de low cost quand dans le même temps le gouvernement décidait unilatéralement de geler l'enveloppe de continuité territoriale obligeant la CTC à l'équation impossible sinon à puiser sur son budget ce qui sera fait cette année pour la première fois depuis 1976.

Dans ces conditions ne peut-on pas, et c'est là le sens de cette question, demander au gouvernement d'organiser une table ronde afin d'apporter les corrections indispensables sur le plan financier et réglementaire permettant à la CTC de retrouver la capacité pleine et entière de ses compétences en la matière et par ailleurs d'arrêter le désengagement des entreprises nationales en Corse.

Ce serait un juste prolongement au propos du Préfet de Région qui s'inquiétait en août dernier de la progression alarmante du chômage en Corse, tant il est vrai que dans le cadre de la solidarité nationale ces entreprises jouent, et sont appelées à jouer, un rôle déterminant dans l'aménagement et le développement de la Corse.